

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOBECANE TYPE "80 J"

Construit par "LES ATELIERS DE LA MOTOBECANE"

16, Rue Lesault — 93502 PANTIN CEDEX

R. C. PARIS 542 070 115 B

Marque : MOTOBECANE - **Type :** 80 J - **Genre :** Cyclomoteur.

Poids total autorisé en charge : 155 kg.

Nombre de places assises : 1.

Nom et adresse du constructeur : LES ATELIERS DE LA MOTOBECANE
16, rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX.

1. - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues : deux.

Roue motrice : arrière.

Constitution du cadre : type berceau tubulaire, avec bras oscillant et fourche télescopique.

Roues : en alliage d'aluminium coulé, munies de pneumatiques de 3.50 - 10.

Emplacement et disposition du moteur : au-dessous du berceau tubulaire, fixé à l'avant du bras oscillant.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 1,120 m.

Porte-à-faux AV. : 0,210 m.

Porte-à-faux AR. : 0,323 m.

Dimensions maxima du véhicule : longueur : 1,552 m. - largeur : 0,660 m. - hauteur : 0,963 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,090 m. à pleine charge.

Poids du véhicule à sec : 52 kg.

Poids du véhicule en ordre de marche : 55 kg.

Poids total autorisé en charge : 155 kg.

Répartition des poids en ordre de marche : AV. 24 kg. - AR. 31 kg.

Répartition du poids total autorisé en charge : AV. 43 kg. - AR. 112 kg.

3. - MOTEUR

Marque : MOTOBECANE.

Type : 80 J - à explosion - Cycle à 2 temps - Monocylindre, admission par clapets dans le carter.

Alésage : 40,4 mm. - **Course :** 39 mm. - **Cylindrée :** 49,99 cm³.

Taux de compression : 9.

Carburant normalement utilisé : mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir : sous la selle, contenance 3,9 l.

Régime de rotation du moteur : maximum 5850 t./mn. - correspondant au couple maximum (0,331 mdaN DIN) 3500 t./mn. - correspondant à la puissance maximum (1,43 kw DIN) 5000 t./mn.

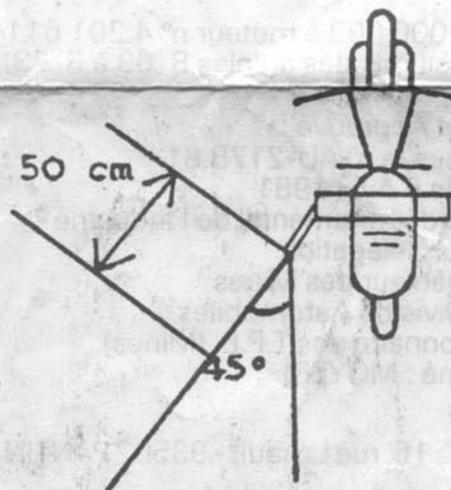
Echappement : un tube de longueur totale environ 52 cm. dont 28 cm. pour la partie extérieure au silencieux, de diamètre intérieur 20 mm. débouche dans un pot de section elliptique (grand axe intérieur 94 mm, petit axe intérieur 59 mm.), de longueur 23 cm, environ. A la sortie du tube les gaz parcourent le silencieux en traversant 2 diaphragmes percés chacun de 2 passages pour s'évacuer vers l'extérieur par un tube de longueur 18,5 cm. dont 1,5 cm. à l'extérieur du silencieux, et de diamètre intérieur 10 mm. Le volume total du dispositif d'échappement est d'environ 1,2 litre. Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13.4.1972, modifié le 11.6.1979, est de 72 dBA.

Le niveau sonore des bruits au point fixe mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14.4.1975, au régime stabilisé de 3750 t./mn. et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre, est de 86 dBA.

Le silencieux porte sur son extrémité droite une marque constituée par la mention 80 J frappée et encadrée par le poinçon du constructeur.

Alimentation du moteur : carburateur GURTNER à passage de 12 mm. - A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite.

Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.



Allumage : par volant magnétique NOVI.

Graissage : par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement : par air.

Mise en marche : pédalage - un décompresseur est situé à la poignée droite.

Antiparasite : le cyclomoteur est muni d'un dispositif d'antiparasitage agréé, conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 28.4.1969.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Transmission primaire : une poulie extensible munie de galets centrifugés, solidaire de l'arbre moteur entraîne au moyen d'une courroie trapézoïdale crantée de 13,5 x 7, une deuxième poulie extensible. Cette dernière possède un ressort tendant à rapprocher ses joues. L'ensemble de ces 2 poulies et de la courroie constitue le changement de vitesse automatique.

Embrayage : double, automatique, centrifuge. L'embrayage moteur situé en bout de la 2ème poulie extensible entraîne l'arbre récepteur primaire lorsque le régime moteur atteint 3100 t./mn. L'embrayage cycle solidaire de l'arbre récepteur primaire entraîne l'embrayage moteur lorsque sa rotation atteint 1100 t./mn., correspondant à une vitesse du cyclomoteur de 8,4 km./h.

Transmission secondaire : un pignon de 13 dents solidaire de l'arbre récepteur primaire entraîne un pignon de 53 dents monté sur un arbre secondaire à l'extrémité duquel est monté un pignon de sortie de 13 dents entraînant par une chaîne de 12,7 une roue dentée de 32 dents solidaire du moyeu arrière.

Dispositif de mise en bicyclette : un levier à 2 positions situé sous la partie gauche du carter moteur permet :

1. - Dans la position MOTEUR de faire passer le mouvement moteur à la roue arrière, par l'intermédiaire de la courroie, de l'étage réducteur et de la chaîne de transmission.

2. - Dans la position BICYCLETTE de faire passer le mouvement du pédalier à la roue arrière par l'intermédiaire d'une noix de crabotage formant roue libre, d'une chaîne primaire et de la chaîne secondaire

Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette

	Démultiplication primaire	Démultiplication secondaire	Démultiplication finale	Démultiplication totale
Petite Vitesse	$\frac{75,83}{47,33}$	$\frac{53}{13}$	$\frac{32}{13}$	15,96
Grande Vitesse	$\frac{61,86}{61,86}$	$\frac{53}{13}$	$\frac{32}{13}$	10,03

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de 3.50 - 10 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,28 m. au régime moteur de 1000 t./mn., la vitesse atteinte est de :

Petite Vitesse : 4,81 km./h. - Grande Vitesse : 7,65 km./h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 44,8 km./h.

Indicateur de vitesse : encastré dans le tableau de bord.

5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

6. - SUSPENSION

Avant : fourche télescopique.

Arrière : par bras oscillant et amortisseurs télescopiques.

7. - FREINAGE

Frein avant : à tambour, avec segments intérieurs, de diamètre 90 mm., commandé par câble et levier à main droite.

2 garnitures avant : longueur 80 mm., largeur 18 mm., surface totale active 28,8 cm².

Frein arrière : à tambour, avec segments intérieurs, de diamètre 90 mm., commandé par câble et levier à main gauche.

2 garnitures arrière : longueur 80 mm., largeur 18 mm., surface totale active 28,8 cm².

8. - CARROSSERIE : SOLO

Cyclomoteur à selle biposition, basculante.

9. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un projecteur de type agréé, à lampe jaune de 6 V. 6 W. réglable en orientation et un feu rouge arrière.

Le modèle Luxe est muni d'indicateurs de changement de direction avant et arrière et d'un feu stop.

Le véhicule est muni d'un catadioptré agréé.

Ces dispositifs sont conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16.7.1954 (modifié le 30.6.1980).

10. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur sonore agréé.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction portant le nom du constructeur, l'indication CM encadrée par le poinçon de marque du constructeur, le type, la cylindrée, le numéro de série ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par la Direction Interdépartementale de l'Industrie.

Le numéro de série est frappé sur l'extrémité arrière du tube droit du châssis.

Le numérotage dans la série a commencé au numéro 80.000.000.

Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique fixée sur l'ailette droite de la culasse.

L'indication de la cylindrée est gravée sur la face gauche du carter moteur.

Un rétroviseur agréé est monté sur le côté gauche du guidon.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 8.4.1981 que le véhicule n° 80.000.000 à moteur n° 4.201.611 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBECANE, type 80 J satisfait aux dispositions des articles R. 69 à R. 73, R. 188 et R. 194 à R. 199 du code de la route et des arrêtés pris en application.

Montlhéry, le 8 Avril 1981
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
(signé : CHAPUT)

Vu et Approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2178.81
Paris, le 8 Avril 1981
Pour le Directeur Interdépartemental de l'Industrie
et par délégation
Pour l'Ingénieur des Mines
Chef de la Division Automobiles
L'Ingénieur divisionnaire des T.P.E. (Mines)
(signé : MOYER)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussignée, Annick REYNIER, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBECANE", 16, rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX, constructeur, certifie :

A/ - Que le véhicule :

1. Genre : Cyclomoteur.	5ter. Niveau sonore de référence : 86 dBA - Régime de rotation correspondant : 3750 t./mn.
2. Marque : MOTOBECANE.	6. Carrosserie : Solo.
3. Type : 80 J.	7. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.
4. N° dans la série du type :	8. Poids en ordre de marche : 55 kg.
5. Source d'énergie : ES.	9. Poids total autorisé en charge : 155 kg.
5bis. Cylindrée : 49,99 cm ³ - 2 temps.	

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

B/ - Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le

pour être livré à :

Fait à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 et R. 69 à R. 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une mention de conformité à un texte réglementaire au sein de la notice descriptive) ci-dessus doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par la Direction Interdépartementale de l'Industrie.